Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (2002)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Register: Programme gouvernemental de législature 2003-2006 : rapport sur les objectifs de la législature

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Programme gouvernemental de législature 2003–2006
Rapport sur les objectifs de la législature

Le Conseil-exécutif a adopté le 4 septembre 2002 le programme gouvernemental de législature 2003-2006. Le 26 novembre 2002, le Grand Conseil a pris connaissance de ce programme et voté à son sujet une déclaration de planification, dont le point 1 a la teneur suivante:
«Le Grand Conseil attend du Conseil-exécutif que, dans le prochain rapport de gestion, il présente les indicateurs qui auront déjà été élaborés et qui permettent de vérifier les objectifs. Il devra également énumérer les projets concrets propres à permettre la réalisation des objectifs. Le but étant que le programme de législature remplisse réellement sa fonction d'outil de planification stratégique et satisfasse aux impératifs de vérifiabilité vis-à-vis des autorités et de la population.»
Dans le présent rapport, le Conseil-exécutif présente une première fois un rapport sur le programme gouvernemental de législature. Il fait état des projets concrets et des indicateurs devant permettre d'apprécier le degré de réalisation des objectifs.

Objectif principal *Assainissement des finances publiques*

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets concrets
Le canton de Berne poursuit avec rigueur la politique d'assainissement des finances publiques et renforce ses atouts dans la concurrence intercantonale.		Dans le contexte de cet objectif principal, les travaux liés à l'examen stratégique des prestations publiques se poursuivent avec détermination. Les mesures énumérées en annexe I du rapport ESPP sont appliquées à moins que les déclarations de planification du Grand Conseil ne s'y opposent. Les mesures présentées en annexe II sont développées et concrétisées compte tenu des déclarations de planification votées au Grand Conseil. Des mesures ESPP complémentaires devront le cas échéant être définies.	
1. Poursuivre dès le début de la législature l'examen stratégique des prestations publiques (ESPP) entamé par le Conseil-exécutif.			
2. Stabiliser la dette pour ensuite la réduire progressivement et considérablement.			
3. Affiner la stratégie de désinvestissement et la mettre en œuvre.			

Objectif principal *Renforcement de la croissance*

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets concrets
La croissance économique est systématiquement stimulée. La politique économique, financière, agricole et environnementale et celle de l'organisation du territoire, des transports et de la formation sont coordonnées.			
1. Identifier les prescriptions et les procédures qui font obstacle au développement économique, les modifier ou les abroger, à moins qu'elles ne servent à la défense d'intérêts prépondérants.	2005	Les experts mandatés ont mené leurs recherches et mis au point différentes propositions, examinées en procédure de corapport par les Directions concernées. Au 1er trimestre 2003, le Conseil-exécutif décidera des modalités de réalisation.	
2. Encourager les systèmes d'incitation à l'activité entrepreneuriale	Tâche permanente	Promotion des sites: différentes activités liées à l'Expo.02. Contact: 55 projets en tout ont bénéficié d'un soutien, projets dont on escompte la création à moyen terme de 770 emplois et l'investissement de 293 millions de francs. 15 entreprises suisses et étrangères vont s'établir dans le canton de Berne.	
3. Ajuster au mieux l'offre de filières de formation aux besoins de l'économie.	Juin 2003	Un groupe de travail a été chargé de traduire en faits les mesures proposées dans le rapport du professeur Stephan.	Elaboration d'un plan d'action pour la concrétisation du rapport du professeur Stephan

Objectif principal *Développement durable*

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets concrets
L'administration cantonale axe systématiquement son activité sur l'objectif du développement durable.			
1. Favoriser la prise de conscience, dans l'administration cantonale, des enjeux du développement durable et de l'importance de la coopération entre les Directions.	Tâche permanente	Le groupe «Développement durable» a été créé fin 2001 et consolidé au cours de l'année 2002. Il s'efforce de favoriser la prise de conscience des impératifs du développement durable au sein de l'administration et de mettre en évidence les avantages de la coopération au-delà des Directions.	La mise en œuvre des mesures est un effort continu de diffusion et de transmission de l'information.
2. Se fonder sur des principes simples et axés sur la pratique pour la prise en compte du développement durable.	Tâche permanente	Certains éléments ont déjà été énoncés (p. ex. les outils pour lancer des appels d'offres dans le bâtiment et le génie civil).	Les besoins concrets des acteurs n'ont pas encore été analysés.
3. Mesurer l'impact des décisions, conceptions et projets importants sur le développement durable du canton de Berne en recourant à des outils appropriés et moyennant un travail raisonnable.	Tâche permanente	Certains instruments ont déjà été développés: Boussole bernoise de la durabilité, évaluation de la durabilité des gros projets de construction de routes, critères d'utilité. Ils sont à la disposition des services cantonaux spécialisés.	• Développement de la Boussole bernoise de la durabilité • Développement de méthodes d'évaluation de la durabilité des gros projets figurant dans le programme de construction des routes • Développement d'indicateurs stratégiques du développement durable (projet commun de plusieurs grandes villes et cantons)

Objectif de législature *Consolidation du système de formation*

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets concrets
Le système de formation est consolidé par une mobilisation efficiente et transparente des ressources.			
1. Consolider le système de formation par une optimisation des structures.	2004	Structure par départements de la Haute école spécialisée bernoise.	
	2005	Mise en place de la Haute école de pédagogie.	
	Principes d'ici à 2004	Préparation d'un document concernant la restructuration du système scolaire, notamment de l'enseignement gymnasial en 9e année.	Projet Cycle secondaire I
2. Développer le système de formation dans une perspective de qualité et d'efficience.	2005	Elaboration de propositions visant à la réforme des structures de direction.	• Simplification des structures des écoles de maturité
	2006	Esquisse d'une organisation de projet.	• Plan d'enseignement cantonal pour les écoles de maturité
	2005	Achèvement des travaux d'analyse (situation dans d'autres cantons, divers modèles de surveillance des écoles).	• Nouveau système de surveillance des écoles et de conseils dans les jardins d'enfants et l'école primaire
	2004	Développement de l'autonomie partielle de l'école obligatoire. Planification d'ajustements dans l'optique d'une mise en œuvre généralisée.	• Pilotage général de l'école obligatoire et de la 9e année scolaire
3. Renforcer Berne, site d'enseignement supérieur, par une concentration des forces et par la constitution de pôles. Regrouper la Haute école de pédagogie sur un seul site.	2004	Les préparatifs du projet VETSUISSE sont achevés. Le nouveau doyen a été engagé au 1er janvier 2003. La conception définitive suppose des adaptations juridiques.	Le projet se poursuit.
	2002	L'avant-projet de loi sur la Haute école de pédagogie a été élaboré.	Les travaux se poursuivent
	Long terme	La coordination de l'enseignement et de la recherche en médecine est assurée.	

Objectif de législature *Cohésion du canton*

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets concrets
La cohésion du canton est renforcée en dépit des conditions générales difficiles.			
1. Développer, avec la collaboration de tous les partenaires, une stratégie du développement des agglomérations bernoises dans les domaines de l'organisation du territoire, de l'économie et des transports.	Fin 2005, un rapport final est présenté au Grand Conseil.	Le 18 décembre 2002, le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport intermédiaire sur la stratégie en matière d'agglomérations du canton de Berne, en exprimant son approbation. Cinq agglomérations se sont dotées de programmes d'action portant sur les domaines de la culture, des transports et du développement du site économique.	Programmes d'action dans les agglomérations de Berne, de Bienne, de Thoune, de Langenthal et d'Interlaken.

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets concrets
2. Favoriser l'exploitation du potentiel des différentes régions, notamment par des systèmes d'incitation au renforcement des régions rurales et par des stratégies différenciées selon les régions.	La mise en œuvre ira au-delà de la législature en cours.	Dans le plan directeur cantonal (ACE 0684 du 27. 02. 2002), s'agissant plus particulièrement des fiches suivantes, la mise en œuvre a été précisée: C_02 «Désigner des pôles d'importance régionale», C_06 «Encourager l'exploitation des potentiels régionaux», C_07 «Promouvoir les structures agricoles de manière différenciée selon les régions», F_01 «Développer des stratégies de promotion de l'espace rural différenciées selon les régions», F_02 «Coordonner les politiques sectorielles et tenir compte de leurs répercussions sur les régions», F_03 «Conclure des conventions de coordination entre le canton et les régions», F_04 «Encourager les parcs régionaux et d'autres projets régionaux de développement durable».	Le controlling du plan directeur permet de contrôler périodiquement la mise en œuvre.
Recourir aux incitations financières pour favoriser les fusions de communes.	2004 Loi sur l'encouragement des fusions de communes	Un projet législatif est en préparation. Les valeurs cibles ont été définies.	Indicateurs: nombre de fusions de communes et nombre de fusions administratives. Projets de fusion: Wichtrach, Rütti-Riggisberg, Zimmerwald-Englisberg.
3. Elaborer une loi sur le statut particulier du Jura bernois qui intègre la problématique spécifique du district de Bienne.	2004	Le Conseil-exécutif a défini par ACE 613 du 27 février 2002 le contenu du statut particulier, et un groupe de projet interdirectionnel a entrepris l'élaboration d'un projet de loi. Les travaux seront bientôt achevés. Cependant, la procédure de consultation prévue pour la fin 2002 n'aura lieu qu'au printemps 2003.	Fin 2003: le Conseil-exécutif adopte l'affaire à l'intention du Grand Conseil

Objectif de législature *Mobilité durable*

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets concrets
La mobilité nécessaire au développement social, culturel et économique est garantie par un réseau et une offre de moyens de transport adaptés aux objectifs du développement du milieu bâti et respectueux de ressources économiques et écologiques toujours plus maigres.			
1. Coordonner le développement des transports et celui du milieu bâti.		Dans le plan directeur cantonal (ACE 0684 du 27. 02. 2002), s'agissant plus particulièrement des fiches suivantes, la mise en œuvre a été précisée: B_01 «Harmoniser les transports, l'urbanisation et l'hygiène de l'air (Système de pondération des trajets)», C_01 «Réseau de centres», C_04 «Réaliser des pôles de développement cantonaux (PDE)», et les autres stratégies et mesures pouvant permettre d'atteindre l'objectif principal B «Faire concorder le développement des transports et communications et celui du milieu bâti». Elaboration d'études générales sur les schémas de transports et d'études de mobilité pour les agglomérations (cf. état des travaux, mesure 2).	
2. Elaborer des schémas directeurs de mobilité générale dans les agglomérations pour garantir le bon fonctionnement des moyens de transport.	2004	Etat des études générales sur les schémas de transports / études de mobilité dans les agglomérations: • Berne: la responsabilité incombe à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire. L'étude a été lancée en avril 2002, les résultats intermédiaires ont été présentés. La procédure de participation est prévue pour le second semestre 2003. • Thoune: l'étude a été présentée sous forme de projet en septembre 2002, la procédure de participation est en cours. L'étude sera achevée fin 2003. • Berthoud: l'étude a été lancée en mars 2002. Le premier rapport intermédiaire a été présenté (fondements, objectifs, situation actuelle, évolution de l'espace). L'étude sera achevée fin 2003.	

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets concrets
		• Bienne: les travaux préliminaires ont été achevés, l'étude est en préparation. • Interlaken et Langenthal: les travaux préliminaires sont en cours.	
3. Œuvrer en faveur d'un raccordement optimal du canton au réseau ferroviaire national et international et d'un réseau fonctionnel de routes nationales	2005 2007 Tâche permanente	Consolidation des horaires du trafic à longue distance, Rail 2000, 1re étape. Faute de capacités en gare de Berne, il n'a pas encore été possible d'optimiser la durée du parcours Bâle/Zurich–Berne–Oberland bernois. Entretiens avec les CFF sur les conceptions et objectifs de la Conférence régionale de la Suisse occidentale et de l'Espace Mittelland concernant l'exploitation du tunnel de base du Lötschberg. Priorités dans le domaine des routes nationales: • Projet de réalisation N5 contournement de Bienne: élaboration en cours. • N5 Soleure–Bienne Est: inaugurée. • N16 Roches–Court: en construction. • N6 Wimmis, raccordement à la route du Simmental: en construction. • N1 Kirchberg, travaux liés à Rail 2000: achevés.	Dans l'horaire 2005, les CFF vont inscrire l'IC Berne–Bâle à une cadence semi-horaire. En raison des mauvaises correspondances à Berne et à Interlaken Est, ils ont accepté de prolonger aux heures de pointe jusqu'à Interlaken Est les trains en cadence semi-horaire Berne–Spiez. Fin 2002, les CFF ont présenté un projet qui répond en grande partie aux conceptions des cantons concernés. Il reste encore des divergences concernant le nombre de trains entre Brigue et Milan: les chemins de fers italiens ne veulent autoriser que dix trains par jour dans les deux sens.

Objectif de législature *Sécurité*

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets concrets
La sécurité subjective et objective est renforcée de manière ciblée et visible pour la population.			
1. Réexaminer les tâches, les structures et les effectifs de la Police cantonale et réformer la formation.	2004–2006	L'organisation de projet a entrepris l'analyse de la situation.	Projet AIDA (ACE 3050 du 21. 08. 2002).
2. Créer des structures n'intégrant qu'une seule police judiciaire dans le canton.	2006	Les bases d'une évaluation commune avec la police de la Ville de Berne ont été élaborées.	Questionnaire.
3. Renforcer la collaboration entre la Police cantonale et les autorités de police communale.	En permanence	La police de la Ville de Thoune a été intégrée à la Police cantonale bernoise au 1er janvier 2003.	Contrat de coopération.

Objectif de législature *Assistance sanitaire de base décentralisée*

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets concrets
La population du canton de Berne a accès à une assistance médicale de qualité qui répond aux besoins, est économiquement supportable et dont le financement peut être assuré par le canton.			
1. Soumettre la nouvelle loi sur les soins hospitaliers au Grand Conseil, la faire voter et la promulguer dans le courant de la législature. Exploiter systématiquement les possibilités de pilotage prévues par la loi.	2003–2005	La procédure de consultation est achevée.	En cours.
2. Maintenir la décentralisation de l'assistance de base (y compris l'assistance de base élargie ou encore l'assistance spécialisée), tout en regroupant cette dernière dans quatre à sept centres hospitaliers régionaux. Confier l'assistance tertiaire au Centre médical (Hôpital de l'Ile et Services psychiatriques universitaires).	2004–2006	*Assistance de base* Le Grand Conseil a refusé la restructuration des hôpitaux de district en «Policliniques+» telle que l'avait proposé le Conseil-exécutif dans le cadre de l'ESPP, invitant le gouvernement à réaliser le potentiel d'économies par d'autres moyens. *Assistance tertiaire* A l'Hôpital de l'Ile, la nouvelle Maternité a été inaugurée; par ailleurs une réflexion fondamentale a été engagée au sujet de la latitude qui doit être celle de l'Hôpital universitaire et ses relations avec les autres hôpitaux universitaires, l'Université et le canton. Quant aux Services psychiatriques universitaires, la direction a été restructurée. La création d'un service de psychiatrie légale est à l'étude.	«Die Regelung des Inselspitals im Spitalversorgungsgesetz [Le statut de l'Hôpital de l'Ile tel que défini dans la loi sur les soins hospitaliers].» (Rapport PWC&Suter)

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets concrets
3. Veiller à proposer des conditions de travail compétitives. Mettre en œuvre le train de mesures APERS (amélioration de la situation du personnel soignant). Aménager également des structures scolaires efficientes et proposer suffisamment de places pour la formation théorique et la formation pratique.	2003	APERS: les mesures proposées dans le premier train de mesures de juin 2001 ont été mises en œuvre ou les travaux sont en cours. Des mesures complémentaires sont à l'étude, notamment une modification ciblée de la structure salariale. Structures scolaires/places de formation: les structures scolaires ont été redéfinies. Il reste encore sept centres de formation dans le canton qui préparent à l'exercice des professions de la santé. La formation en physiothérapie est fournie dorénavant par un seul prestataire; celle des laborantines médicales et des laborantins médicaux également. Le contrat général conclu entre l'école et le lieu de stage définit et délimite clairement les tâches. Le nombre de places de stage est actuellement suffisant.	«Situation professionnelle du personnel soignant dans le canton de Berne» (Rapport de synthèse du bureau BASS).

Objectif de législature *Garantie du réseau social*

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets concrets
Le canton garantit un réseau social suffisant, malgré les difficultés financières.			
1. Favoriser l'effectivité et l'efficience de l'aide sociale (mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'aide sociale).	Mise en place des outils de pilotage selon le délai transitoire prévu dans la loi sur l'aide sociale, d'ici à fin 2004.	Le travail conceptuel est achevé pour l'essentiel: les outils de pilotage tels que les conventions de prestations ou les autorisations accordées aux institutions indirectement financées ont été élaborés. Les consignes relatives aux effets, aux prestations, aux coûts et à la qualité permettront de présenter les premiers résultats concrets.	La fusion des services sociaux est en cours. Pour la phase d'essai, le canton a introduit le controlling/reporting des services sociaux. Des contrats de prestation sont conclus avec les établissements consacrés à la lutte contre la toxicomanie. Les autorisations sont accordées pour des offres de prestations indirectement financées. Les plans de pilotage ont été développés dans les grandes lignes pour les structures d'accueil extrafamiliales et les centres d'animation pour les jeunes en milieu ouvert.
2. Favoriser la coordination et la coopération des divers acteurs de la sécurité sociale.	Pour les nouvelles orientations esquissées dans la loi sur l'aide sociale, des efforts soutenus sont nécessaires jusqu'à la fin de l'année 2004. Par ailleurs, tâche permanente.	Dans tous les projets: • les savoirs spécialisés à disposition sont intégrés, • les milieux concernés sont associés à l'élaboration, • le consensus politique est recherché de bonne heure, • l'information est diffusée le plus largement possible.	La réorganisation des services sociaux et leur orientation sur les résultats tiennent compte de l'expérience réunie par les communes dans les projets pilotes. La Haute école de service social est associée à l'élaboration des instruments. Les préfètes et préfets jouent un rôle central dans la mise en œuvre dans les régions des mesures prévues dans la loi sur l'aide sociale. La Coopération inter-institutionnelle travaille avec les autorités du marché de l'emploi.
3. Mettre à la disposition des personnes âgées une offre adaptée aux besoins, qui leur laisse une certaine liberté de choix et leur permette de rester le plus longtemps possible dans leur environnement familier (mise en œuvre de la Politique du 3e âge 2005).		La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) a consacré dans l'année une intense activité à différents projets destinés à la mise en œuvre de la politique du 3e âge 2005. La question principale était celle de la manière dont les soins en gériatrie et en longue durée peuvent être ajustés aux besoins avérés (et croissants en raison de l'évolution sociale et démographique). Ces travaux incluent aussi bien le domaine résidentiel (remaniement de la planification des établissements médico-sociaux) que le domaine ambulatoire et semi-ambulatoire ainsi que la mise en réseau des différentes structures. Afin de permettre aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible dans leur cadre familier, différents projets pilotes seront menés ces prochains mois et ces prochaines années, notamment dans les domaines des soins transitoires, des structures destinées à décharger les proches (de personnes atteintes de démence, notamment) et du MAD.	Projets : • Remaniement de la planification des établissements médico-sociaux • Structures d'accueil des personnes atteintes de démence et de leurs familles • Positionnement des divisions C des hôpitaux régionaux et des hôpitaux de district • Soins transitoires • Gériatrie

Objectif de législature *Culture*

Objectif/Mesures	Horizon de réalisation	Etat des travaux	Indicateurs, projets concrets
La nouvelle stratégie culturelle constitue le cadre de la politique cantonale de la culture, en réponse aux défis de la société.			
1. Redéfinir le rôle du canton en matière d'encouragement des activités culturelles.	2004	La conception d'une nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles est en préparation.	
2. Renforcer la mise en réseau des institutions culturelles.	2005	La mise en réseau est renforcée sur la base de la nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles.	
3. Favoriser la coordination entre la ville et le milieu rural, d'une part, et les deux régions linguistiques, d'autre part. Renforcer également la coordination intercantonale.	2003	La fondation de la COFRA (Conférence de coordination francophone) a permis d'offrir une plate-forme pour la mise en réseau des institutions des deux régions linguistiques du canton, d'une part, avec celles d'autres cantons, d'autre part.	Etablissement de la COFRA

Druck: Schaer Thun AG, Uetendorf